

CONSEIL MUNICIPAL DE CROSSES

Séance publique du 23 Janvier 2024

Procès-Verbal

L'an deux mil vingt-quatre, le Mardi 23 Janvier, à 19h15, le Conseil Municipal de la commune de Crosses, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Isabelle SURGENT, Maire.

Etaient présents : Isabelle SURGENT, Elisabeth MOREAU, William PINON, Simon SURGENT, Mélanie BEDIUO, André SANNIER, Laurent AURAT

Etaient absents : Jérôme PACHECO

Pouvoirs : Jérôme PACHECO donne pouvoir à Elisabeth MOREAU

Madame Mélanie BEDIUO est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 8

Présents : 7

Pouvoirs : 1

Votants : 8

La séance est ouverte à 19h20.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 12 Décembre 2023
- Quart en investissement
- Logement communal : remboursement d'une part de l'eau à un locataire
- Logement communal : restitution de la caution
- Convention relative au service de fourrière animale pour l'année 2024
- Retrait de la délibération n°2023-054 délimitant les zones d'accélération des énergies renouvelables
- Questions diverses

Madame le Maire présente le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 Décembre 2023 adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2024-001– Quart en investissement

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'en attente du vote du budget primitif de l'année 2024, les dépenses d'investissement ne peuvent pas être engagées sans une délibération.

Cette dépense ne peut se faire que dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2023 soit :

Budget	Chapitre	Crédits ouverts en 2023	Montant autorisé avant BP 2024 au titre du quart des crédits
	21	20 923,59 €	5 230,89 €

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2024-002 – Logement communal : remboursement d'une part de l'eau à un locataire

Suite à la régularisation des consommations d'eau, la commune doit, à un locataire d'un logement communal, la somme de 54,81 euros, équivalents à 27m³. Madame le Maire informe le Conseil Municipal que cette somme sera déduite du loyer du mois de Janvier 2024.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2024-003– Logement communal : restitution de la caution

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante qu'un locataire a quitté son logement communal le 17 Décembre 2023. Ce locataire est redevable à la commune de la somme de 253,70 euros. L'impayé concerne les loyers des mois de Novembre et Décembre 2023 ainsi que la régularisation des frais des ordures ménagères pour l'année 2023.

Le chèque de caution ne sera donc restitué qu'en partie afin de procéder au remboursement de cette dette, soit :

300 € (caution) - 69,56 € (loyer Novembre 2023) - 179,28 € (loyer Décembre 2023) - 4,86 € (régularisation ordures ménagères 2023) = 46,30 €.

Par conséquent, le locataire du logement communal n'aura plus aucun impayé.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2024-004– Convention relative au service de fourrière animale pour l'année 2024

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la convention relative au service de fourrière animale pour l'année 2024 avec la Société Berrichonne de Protection des Animaux concernant les chiens errants.

Le coût de ce service apporté par l'association S.B.P.A s'élève à 204,00 €

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2024-005– Retrait de la délibération n°2023-054 délimitant les zones d'accélération des énergies renouvelables

A la demande du service de contrôle de la légalité de la Préfecture du Cher, exposant les fragilités juridiques liées à des questions de forme, la délibération n°2023-054, portant sur la délimitation des zones d'accélération des énergies renouvelables, doit être retirée.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

Madame le Maire donne lecture d'un courrier reçu en mairie afin de remercier l'ensemble du Conseil Municipal des colis de Noël qui ont été distribués.

Madame le Maire indique que les points d'apport volontaire se remplissent très vite et que des nouveaux containers de tri seront installés Chemin de Corsevache. Monsieur William PINON, 2^{ème} Adjoint, opérerait plutôt pour que ces nouvelles bennes soient installées Route de Levet. Madame Mélanie BEDIOU précise que celles-ci se retrouveraient juste en face des habitations donc ce n'est pas envisageable. Monsieur Simon SURGENT dit qu'elles peuvent être en complément Chemin de Corsevache pour l'instant et que leur emplacement sera à réfléchir pour l'avenir.

Monsieur Laurent AURAT rebondi à ce sujet en demandant où en sont les composteurs qui sont obligatoires depuis le 1^{er} Janvier 2024. Il précise que les propriétaires et locataires doivent en faire la demande auprès du SICTREM de Baugy. Monsieur William PINON, 2^{ème} Adjoint, répond que des composteurs collectifs seront

implantés pour les logements communaux. Un pour les logements Chemin de Corsevache et un pour les logements situés Rue de l'Ecole. Des avenants seront prévus dans les baux des locataires.

Madame le Maire informe les membres sur Conseil Municipal que l'adressage est terminé. Cependant, une concertation entre Monsieur Simon SURGENT et elle-même aura lieu afin de savoir exactement le nombre de numéros de rue à commander pour les fournir aux administrés qui changent d'adresse. Monsieur Laurent AURAT va commencer à procéder au porte à porte pour informer les habitants concernés.

Monsieur André SANNIER demande si le passage piéton situé devant l'école pourrait être éclairé par des lumières bleues comme il est possible de trouver à Savigny-En-Septaine. Madame le Maire répond favorablement à cette demande et va se renseigner.

Monsieur William PINON, 2^{ème} Adjoint, explique que le tracteur de la commune est actuellement en panne d'embrayage et sera réparé.

Monsieur William PINON, 2^{ème} Adjoint, annonce avoir un premier devis pour l'achat d'une remorque. Monsieur Laurent AURAT se renseigne pour trouver un véhicule.

Monsieur William PINON, 2^{ème} Adjoint, informe le Conseil Municipal que des travaux afin de disposer d'une dizaine de places de stationnement supplémentaires pour la salle du Foyer Socio Culturel seront entrepris le jeudi 25 Janvier 2024. Une mini-pelle sera louée à ces fins. Madame Elisabeth MOREAU, 1^{ère} Adjointe, demande s'il est possible de faire des places au cimetière. Monsieur William PINON, 2^{ème} Adjoint, répond que cela sera fait lors de la prochaine location.

Monsieur William PINON, 2^{ème} Adjoint, indique que les travaux de la salle du Foyer Socio Culturel seront faits, pour l'assainissement, en avril ou mai et pour l'intérieur de la salle, en septembre ou octobre 2024.

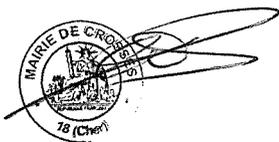
Madame Elisabeth MOREAU, 1^{ère} Adjointe, déclare que la distribution des colis et le repas des aînés se sont bien déroulés.

Aucunes questions soumise, Madame le Maire clos la séance à 20h50.

Le 13 Février 2024

Le Maire,
Isabelle SURGENT

Le secrétaire de séance,
Mélanie BEDIU



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. Bediou', written over a horizontal line.